



**PREFECTURE DES LANDES**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Enquête publique unique**  
**préalable à l'autorisation Loi sur l'eau requise au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques) et visant à déclarer d'intérêt général la demande présentée par l'Institution Adour pour la mise en place d'un espace de mobilité sur l'Adour landais, sur le territoire de vingt-deux communes et ayant pour siège de l'enquête publique unique la commune de SAINT-SEVER**

**Demandeur : INSTITUTION ADOUR**  
**Représentée par son président M. Paul CARRERE**

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairies de SAINT-SEVER, siège de l'enquête publique unique – BP 27 – 40 501 SAINT-SEVER, AIRE-SUR-L'ADOUR, LARRIVIERE-SAINT-SAVIN et SOUPROSSE durant **33 jours** consécutifs **du lundi 09 avril 2018 à 09h00 au vendredi 11 mai 2018 à 17h00 inclus**.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de déclaration d'intérêt général et délivrer l'autorisation Loi sur l'eau concernant la mise en place d'un espace de mobilité sur l'Adour landais, sur le territoire de vingt-deux communes.

La liste des communes est consultable sur le site internet des services de l'État dans les Landes.

M. Michel DOISNE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier d'autorisation loi sur l'eau, le dossier de déclaration d'intérêt général, l'avis de l'Agence Régionale de Santé, l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Adour amont et l'avis du Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques (Bureau Pêche Fluviale et Domaine Public Maritime) :

- sur support papier :
  - à la mairie de SAINTE-SEVER, siège de l'enquête publique unique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; le samedi matin de 09h00 à 12h00 ;
  - à la mairie d'AIRE-SUR-L'ADOUR aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (17h00 vendredi).
  - à la mairie de LARRIVIERE-SAINT-SAVIN aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit lundi, vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Les mardi et jeudi de 09h00 à 12h30 ;
  - à la mairie de SOUPROSSE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 08h30 à 12h30 et le samedi de 09h00 à 12h00.

- sur un poste informatique à la mairie de SAINT-SEVER, siège de l'enquête publique unique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquête publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 09 avril 2018 à 09h00 au vendredi 11 mai 2018 à 17h00, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans les mairies de SAINT-SEVER, siège de l'enquête publique unique, AIRE-SUR-L'ADOUR, LARRIVIERE-SAINTE-SAVIN, SOUPROSSE.
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-SEVER, **siège de l'enquête publique unique** – BP 27 – 40 501 SAINT-SEVER CEDEX ;
- transmises par courriel à [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr), avant le vendredi 11 mai 2018 à 17h00. Elles devront porter, dans l'objet du mail, la mention : « *à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur (EP Adour landais SAINT-SEVER)* ».

M. Michel DOISNE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

<b>Mairies</b>	<b>Permanences</b>
SAINT-SEVER	Lundi 09 avril 2018 de 09h00 à 12h00
SAINT-SEVER	Lundi 16 avril 2018 de 14h00 à 17h00
AIRE-SUR-L'ADOUR	Jeudi 19 avril 2018 de 14h30 à 17h30
LARRIVIERE-SAINTE-SAVIN	Mardi 24 avril 2018 de 09h00 à 12h00
SOUPROSSE	Vendredi 04 mai 2018 de 09h00 à 12h00
SAINT-SEVER	Vendredi 11 mai 2018 de 14h00 à 17h00

Toute information portant sur lesdites demande pourra être sollicitée auprès de :

Institution Adour – 15 rue Victor HUGO – 40 025 MONT-DE-MARSAN CEDEX – 05 58 46 18 70

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de SAINT-SEVER siège de l'enquête publique unique, à la Préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet